

## (2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	CAVSAN	Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant	Exercice N° clos le 13.01.2021
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210
	Production vendue	( Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214
		Services *		217			218
	Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : ( dont crédit bail : – mobilier : – immobilier : )						242 1 514
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243					244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * )	259					262
		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	260				
		Total des charges d'exploitation (II)					264 1 514
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>							
	Produits financiers (III)	280	42 570		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					296	
	Charges exceptionnelles (VI)	( dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) )	347			300	
		( dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D) )	348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>							
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	41 056	314
Rémédations	Rémunerations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des opérations d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	2 560	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 quinque D) )	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	985	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
Dédouanements	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. terdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. penties)	993			
	Droit divers	Créance due au report en amère du déficit		346			350 40 822
	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi D)	648	Déduction exceptionnelle similaire de conduite (art 39 de la loi E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 de la loi G)	349			
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	2 794
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en amère *					356	
	Déficits antérieurs reportables *	20 266	dont imputés sur le résultat				360 2 794
<b>RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372

SAGE Experts-comptables Paris 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

# Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des Impôts)

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>CAVSAN</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>2 Rue du Général Moulin 14000 CAEN</u>					
SIRET <u>8 4 2 5 0 3 5 0 0 0 0 1 4</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>	
				Exercice N° clos le <u>31/10/2021</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	907 595	
		Total I (5)	044	907 595	
			048	907 595	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
			Marchandises *	060	062
			Avances et acomptes versés sur commandes	064	90
			Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres * (3)	068 072	070 074
			Valeurs mobilières de placement	080	082
		Disponibilités	084	877	
		Charges constatées d'avance *	092	094	
			Total II	967	
			098	967	
		Total général (I + II)	110	908 562	
Exercice N° NET				908 562	
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	830 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	1 594	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	) 132	28 131	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	41 056	
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142	900 781	
		Total II	154		
DETTE(S) (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées		156	1 424	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	784	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N°)	Signé par Mathias SANFAUTE	169	5 574	
	Produits constatés d'avance	✓ Signé et certifié par vous signé <u>Mathias SANFAUTE</u>	174		
			Total III	7 782	
	Total général (I + II + III)	180	908 562		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## **REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES**

CAVSAN

DGFIP N°2033-B-SD 2021  
Extension

(3)

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 seconde du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/>
Désignation de l'entreprise : CAVSAN										
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	402		404		406		
		Autres	410	412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420	422		424		426		
		Constructions	430	432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		444		446		
		Installations générales, agencements divers	450	452		454		456		
		Matériel de transport	460	462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476		
Immobilisations financières			480	830 525	482	77 070	484		907 595	
<b>TOTAL</b>			490	830 525	492	77 070	494		907 595	
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
		510		512		514		516		
Immobilisations corporelles		Terrains	520		522		524		526	
		Constructions	530		532		534		536	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	540		542		544		546	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	550		552		554		556	
		Matériel de transport	560		562		564		566	
		Autres immobilisations corporelles	570		572		574		576	
<b>TOTAL</b>			570		572		574		576	
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immo- bilisa- tions	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle	Prix de cession * ③	Plus ou moins-values					
					Court terme * ④	Long terme				
1					19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦			
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % ⑧		579		583	594	595		
				Régularisations	590					
					596	585	597	599		

SAFIE Experts-comptables Juillet 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 303 septies  
A 8 du Code général des impôts)

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <b>CAVSAN</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Dotations		Reprises				
Immobil. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
<b>TOTAL</b>		770	775			
						<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b> <b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>						<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	20 266	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		995		
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		996		
Déficits imputés		983	2 794			
Déficits reportables		984	17 472			
Déficits de l'exercice		960				
<b>Total des déficits cessant à reporter</b>		970	17 473			
<b>IV DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						381
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						325
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						327
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						380
N° du centre de gestion agréé						326
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

SAF

Série Etat des dépendances Janvier 2021

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

## DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

(5)

Désignation de l'entreprise: <b>CAVSAN</b>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/07/2020 et clos le: 30/06/2021	Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel *:	378	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	118	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3) 137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	024	160
Période de référence	/	/
Date de cessation		/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

## ANNEXE

## Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 908 562,11 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 41 055,71 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/09/2021 par les dirigeants.

## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

# Règles et méthodes comptables

## Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan actif

<b>Immobilisations brutes</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	830 525	77 070		907 595
<b>TOTAL</b>	<b>830 525</b>	<b>77 070</b>		<b>907 595</b>

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an</b>	<b>A plus d'un an</b>
Actif immobilisé	62 070	62 070	
Actif circulant et charges d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>62 070</b>	<b>62 070</b>	

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations financières	40
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8 300	100	830 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>8 300</b>	<b>100</b>	<b>830 000</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	6 998	6 998		
Fournisseurs	784	784		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>7 782</b>	<b>7 782</b>		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	784
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>784</b>

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>I – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
➔ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL PPP FINANCE	21 960	3 298	50	830 000	830 000	-1 424		446 747	89 312	35 000
➔ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI MANI	1 000	-33 665	47.5	475	475			55 367	5 389	
SAS OH MY LAB	58 000		16.33	15 000	15 000					
<b>II – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
➔ Filiales non reprises en I :										
a ) Françaises										
b ) Etrangères										
➔ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**CAVSAN**  
**Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)**  
**Au capital de 830.000 €**  
**Siège Social : CAEN (14000)**  
**2 rue du Général Moulin**  
**RCS CAEN 842.503.500**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021**

**EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES  
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2021**

**\* Proposition d'affectation du résultat :**

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 41.055,71 €, de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale à hauteur de 2.053 €,
- virement du solde au poste « autres réserves », y compris les centimes additionnels,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

**\* Vote de l'Associé unique :**

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

**Certifié conforme  
La Gérance**

*Mathias SANFAUTE*

Signé par Mathias SANFAUTE

 Signé et certifié par yousign 